

**Réunion de rentrée
Ecole de Périgné
Année 2021 / 2022**

Les 4 Classes de l'école

L'école compte 103 élèves cette année.

PS / MS / GS

○ 26 élèves

9 PS 9 MS 8 GS

○ Enseignante :

Maité DEROCHE

ATSEM : Muriel MICHAUD

CP CE1

○ 23 élèves

17 CP et 6 CE1

○ Enseignante :

Manuela GUERIN

Les 4 Classes de l'école

L'école compte 103 élèves cette année.

CE1 / CE2

○ 23 élèves

○ Enseignantes :

Emilie CHARLES (lundi
mardi et mercredi)

Anaïs MIALON (jeudi et
vendredi)

CM1 / CM2

○ 31 élèves

16 CM1 15 CM2

○ Enseignant :

Olivier BRAYNAS

Horaires de l'école

- L'école fonctionne à **4 jours et demi**, pour l'année scolaire 2021 / 2022 : lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin.
- Les horaires d'entrée (entre 8h50 et 9h) ou de sortie (16h ou 16h30) doivent être respectés pour la sécurité de tous et le bon fonctionnement de l'école.
- La Garderie ouvre à 7h30 et ferme à 18h45 le soir ou le mercredi à 12h30.

Horaires de l'école 2021/2022

Lundi	Mardi		Mercredi	Jeudi	Vendredi	
9h - 12h	9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	
13h30 – 16h	PS MS GS et CE1 CE2 14h30 16h30	CP CE1 et CM1 CM2 13h30 15h30		13h30 – 16h	PS MS GS et CE1 CE2 14h30 16h30	CP CE1 et CM1 CM2 13h30 15h30
Garderie gratuite 16h 16h30	APS de 13h30 à 14h30	APS de 15h30 à 16h30		Garderie gratuite 16h 16h30	APS de 13h30 à 14h30	APS de 15h30 à 16h30

Entrées et sorties de l'école

L'accueil se fait 10 minutes avant l'entrée en classe :

- entre 8h50 et 9h le matin

- de 13h20 à 13h30 (ou 14h20 à 14h30 le mardi et le vendredi pour les GS et CE1/CE2 qui ne mangent pas à la cantine et ne vont pas aux APS).

LES PORTAILS SERONT FERMES A CLE LE RESTE DU TEMPS.

Sortie : les enfants qui partent seuls doivent avoir l'autorisation de leurs parents : case correspondante à cocher dans les autorisations distribuées à la rentrée.

Entrées et sorties de l'école

Le matin, les parents déposent les enfants aux portails d'entrée. Les élèves suivent les sens de circulation.

Le soir : les parents de maternelle peuvent entrer dans la cour pour éviter les attroupements le long de la route.

Les CP CE1 sortiront au grand portail à 16h ou 16h30, ou seront récupérés devant leur classe le mercredi midi.

Rappel : le port du masque aux abords de l'école est obligatoire. Merci d'éviter les attroupements.

Rencontres parents enseignants

- La journée de décharge de direction est le jeudi : il est plus facile de joindre la directrice ce jour là : privilégier le mail ce.0790111s@ac-poitiers.fr ou 05 49 07 10 05.
- Chaque enseignant rencontrera les parents individuellement 1 à 2 fois dans l'année.
- Dès que le besoin s'en fait sentir, d'autres rencontres peuvent être programmées : rdv parent-enseignant, équipe éducative...
- Les échanges et demandes de rdv avec l'enseignant seront faits via Educartable.

Le cadre et le fonctionnement de l'école

- **Le règlement intérieur** : il régit le fonctionnement de l'école. Il est voté à chaque premier conseil d'école. Il est disponible sur le site d'école.
- **La Charte de la laïcité** : Elle rappelle les 15 principes fondamentaux de la laïcité dans les établissements scolaires. Elle est disponible sur le site d'école et affichée en classe.
- **Le protocole sanitaire** : il apporte des modifications au règlement intérieur en lien avec la crise sanitaire. Il est propre à chaque école et peut évoluer selon la crise sanitaire.

Ces documents sont en ligne sur le site de l'école (toujours actif)

Le cadre et le fonctionnement de l'école

- **Obligation scolaire** : lorsqu'un enfant est inscrit à l'école, il doit être assidu. Au-delà de 4 demi-journées d'absences injustifiées, nous devons les faire remonter à l'inspection.
- **Absences** : prévenir l'école (mail, educartable ou téléphone) dès que possible en cas d'absence imprévue. Pour les absences prévues, prévenir l'enseignant via Educartable.
- **Santé** : Sans PAI, aucun traitement ne peut être administré à l'école. Les parents s'engagent à traiter l'apparition de poux chez leur enfant le plus rapidement possible (règlement intérieur).

Le Protocole Sanitaire à la rentrée

- Protocole niveau 2
- Non brassage des groupes à la cantine et à l'école
 - Port du masque à partir du CP : prévoir 2 masques de catégorie 1 par jour dans des pochettes si masques lavables
 - Gestes Barrières appliqués
 - Aération et désinfection des locaux
- 1 cas positif = fermeture de la classe pour 7 jours.

Le Protocole Sanitaire à la rentrée

○ Le rôle des parents :

○ **Les familles s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école s'il présente des symptômes liés à la covid-19 : douleurs musculaires ou fatigue inexplicables, troubles digestifs, maux de tête inhabituels, toux répétée (hors allergie et asthme)... ou si la fièvre est > à 38°C.**

○ **Par ailleurs, doivent impérativement rester à leur domicile :**

- les élèves ou personnels devant être testés ou testés positivement au SARS-Cov2
- les élèves ou personnels dont un membre du foyer a été testé positivement et qui sont en attente d'un test de dépistage initial
- les élèves ou personnels ayant réalisé un autotest et dont le résultat est positif (en attente d'une confirmation par RT-PCR)
- les élèves ou personnels identifiés comme contact à risque et ne bénéficiant pas d'un schéma

vaccinal complet

Le Protocole Sanitaire à la rentrée

- Si des symptômes se déclarent à l'école :
 - L'élève est isolé avec un masque.
 - La famille est avertie sans délai et doit venir récupérer l'enfant dès que possible.
 - Un courrier type et une attestation sur l'honneur sont remis à la famille (courrier à transmettre au médecin traitant et attestation pour le retour à l'école).
 - La famille tient informée l'établissement en cas de résultat positif (mail ou educartable)

La sécurité à l'école

- Trois exercices incendies sont réalisés chaque année : le 1^{er} aura lieu le 30 septembre.
- Le Plan Vigipirate est toujours en vigueur : « urgence attentat »
 - Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.
- Mise en place de PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)
 - Pour faire face à des événements majeurs (tempêtes, inondations...)
 - Pour les menaces intrusion / attentat

La coopérative scolaire

- Une participation de **15 euros** / enfant a été demandée aux familles.

La coopérative scolaire permet de financer en grande partie les projets des classes :

L'adhésion à l'USEP

Les sorties

Les projets

L'achat de livres

Le petit matériel

Certains projets ou l'achat de matériel sont aussi financés grâce aux subventions de l'APE. L'équipe enseignante remercie chaleureusement les parents d'élèves.

La Municipalité finance également une partie des transports, l'achat des fournitures, du matériel, des manuels, certaines adhésions, les achats informatiques... Nous remercions les élus pour leur soutien.

Les Projets de l'année

Les projets de classe seront présentés par chaque enseignant.

Certains projets sont en attente ou « sous réserve », à cause de la crise sanitaire.

Ces projets seront présentés au premier Conseil d'Ecole ainsi que le bilan des actions de l'an dernier.

Le Conseil d'école

- Il est composé :
 - du directeur de l'école
 - de l'équipe enseignante
 - du maire ou de l'un de ses représentants
 - des représentants élus des parents (autant de parents que comporte l'école de classes)
 - du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
 - de l'Inspecteur de l'éducation nationale
- Les membres siègent une année (trois conseils d'école).

Le Conseil d'école

- Ses missions :
 - voter le règlement intérieur de l'école
 - participer à l'élaboration du projet d'école
 - donner son avis sur les questions concernant la vie de l'école (restauration, travaux, APS, fonctionnement...)
- Comment y participer ? → Les élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves

- Création d'une commission électorale chargée de l'organisation du scrutin. → *Feuille à compléter par les parents intéressés*
- Le nombre de sièges à pourvoir correspond au nombre de classes de l'école : 4 (soit 4 titulaires et au plus 4 suppléants).
- Les candidatures doivent être déposées au plus tard le **lundi 27 septembre**. (bureau de direction)
- Le matériel de vote sera distribué dans les cartables le 1^{er} octobre.
- Le vote se fait par correspondance uniquement.
- Les élections auront lieu le **vendredi 8 octobre 2021**.
- Comment voter ? → voir l'annonce d'école sur Educartable.

Se tenir informé

○ **Educartable** : remplace le cahier de liaison traditionnel. Moyen de communication privilégié (fonctionnement présenté par chaque enseignant).

○ Le **site d'école** : il reste actualisé encore ce début d'année.

○ Le **panneau d'affichage** à côté du portail.

Educartable – Portail Familles

La classe utilise cette année une application pour communiquer à distance avec vous :

www.educartable.com

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

- 1 -

Créez votre compte avec votre adresse mail et votre mot de passe

- 2 -

Ajoutez votre enfant :
Identifiant : **ELEVE**
Clé : **EZ**

Merci. Bien cordialement,

Cette application, développée par des enseignants, est conforme au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles et à la loi Informatique et Libertés. Aucune donnée n'est transmise à des tiers et votre adresse mail sera utilisée uniquement pour la connexion, la récupération de mot de passe et la réception de notifications. Plus d'informations sur la protection des données sur <https://www.edumoov.com/rgpd>

The image features a teal background at the top with a white, jagged speech bubble shape pointing downwards. The rest of the background is black. The text "Bonne Année scolaire à tous" is written in white, bold, sans-serif font, centered horizontally within the black area.

Bonne Année scolaire à tous

L'APE

Président : M. Richard Mounoussamy

Assemblée Générale : le 15 octobre (à confirmer)